

Délibération du Comité Syndical
Séance du 27 juin 2016

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la compétence
Présent : 16
Votant : 24

L'an deux mil seize, le 27 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 20 juin 2016.

Détail des votes
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 20 juin 2016.

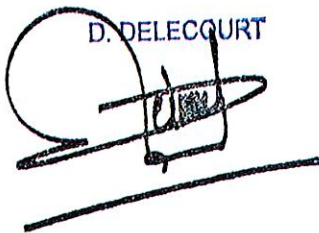
Présents : Messieurs Dominique DELECOURT, Président, Philippe DRUMEZ, Jean Michel DUPONT, Jacques HERBAUT, Frédéric WALLET, Alain DE CARRION, Bruno TRACHE, Samuel OBLED, Vice-Présidents, Yves MARLIERE, Fabrice BAVIERE, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Guy WAREIN, Alain DEGUERRE, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Conseillers Syndicaux.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-
préfecture de Béthune le :

01/07/2016
Et publication du :
08/07/2016

Absents excusés : Messieurs, Jean-Marie DOUVRY, Yves DUPONT, Jean-Michel LEGRAND, Jean-Louis COURTOIS, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT Albert VIVIER, Michel GEORGE et Gérard DELAHAYE et Madame Corinne BILLAUD.

Le Président

D. DELECOURT


Procurations : Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Fabrice BAVIERE

Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Léon COPIN
Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Jean Michel DUPONT

Monsieur Albert VIVIER à Madame Ewa VIVIER

Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Jacques HERBAUT

Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Frédéric WALLET

Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN

Madame Corinne BILLAUD à Monsieur Samuel OBLED

A été nommé secrétaire : Monsieur Philippe DRUMEZ.

2016/06/N°2

Domaine d'Intervention : Finances départementales

SIVOM PARC : PARTENARIAT AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL MONTAGNE
ET ESCALADE DU PAS DE CALAIS POUR L'ORGANISATION DE L'ACTIVITE
ACCROBRANCHE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'instar des années précédentes, il convient de contracter avec le Comité Départemental Montagne et Escalade du Pas-de-Calais pour la mise à disposition de 2 animateurs sur la période du 7 juillet au 12 août 2016 pour :

- La gestion et l'animation dans les règles de l'art,
- La vérification et la maintenance du parcours,
- Le montage et le démontage de l'équipement.

Le coût prévisionnel de la prestation est établi sur les bases suivantes :

	Service estimé	Prix	Total
Heure d'animation	140 H	30 €/h	4 200 €
Montage démontage	40 H	40 €/h	1 600 €
Maintenance du parcours	35 H	40 €/h	1 400 €
Agent d'accueil	30 J	90 €/j	2 700 €
Frais de déplacement	40 km A/R 35 jours	0.30 €/Km	420 €
Frais de repas	35 J	20 €	700 €
		Total	11 020 €

Le règlement effectif sera effectué sur la base d'un état détaillé des heures effectuées.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :


- D'autoriser le Président à engager l'ensemble des dépenses pour l'organisation de l'activité accrobranche.

Les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2016.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Au registre suivent les signatures

Le Président

REÇU LE 01 JUL, 2016



D. DELECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.